

Matériels de ski assis

Liste des matériels et conditions d'utilisation

Le présent document récapitule les avis délivrés par la commission d'homologation des matériels de ski assis (STRMTG + SNTF + FFH), et résume les conditions et les prescriptions d'utilisation des matériels homologués.

Ce document se compose de 2 parties :

- les conditions générales d'utilisation, communes à tous les matériels de ski assis,
- et un tableau récapitulatif des avis, avec pour chaque matériel les prescriptions qui lui sont propres.

*Commission d'homologation des matériels de ski assis et fauteuils tout-terrain :
STRMTG - 1461 Rue de la Piscine - 38400 SAINT MARTIN D'HERES - 04 76 63 78 78*

Conditions générales d'utilisation des matériels de ski assis (sauf prescriptions particulières)

L'utilisation d'un matériel de ski assis (ayant fait l'objet d'un avis favorable de la commission d'homologation) sur une remontée mécanique devra être acceptée par l'exploitant, et autorisée dans le cadre du Règlement de Police Particulier et du Règlement d'Exploitation Particulier de la remontée mécanique.

Sur les pistes de descente, si un matériel de ski assis est utilisé en mode "non-autonome" (c'est à dire avec un pilote-accompagnateur situé à l'arrière du matériel de ski-assis) alors le pilote-accompagnateur doit obligatoirement être relié au matériel de ski assis par une sangle et une ceinture de sécurité.

Utilisation sur téléskis :

L'utilisation d'un matériel de ski assis sur télésiège nécessite l'emploi d'un dispositif d'accrochage (communément appelé "largueur") reliant le matériel de ski assis à l'agrès du télésiège. Ce dispositif d'accrochage doit être un dispositif bénéficiant d'un avis de la commission d'homologation (*voir liste des largueurs en pages 9 et 10 du présent document*).

Le télésiège peut être utilisé uniquement par des skieurs assis possédant une bonne motricité des membres supérieurs, aptes à utiliser les stabilisateurs et les commandes de largage du dispositif d'accrochage.

L'utilisation d'un même agrès de télésiège par un skieur assis et son pilote-accompagnateur ne peut être autorisée que si le constructeur du télésiège a préalablement certifié que son installation pouvait supporter la charge prévisible (poids matériel + poids usager + poids accompagnateur).

Le matériel de ski assis peut être utilisé sur des télésièges ayant les caractéristiques suivantes, y compris les télésièges avec arrivée de type "lâcher sous poulie", et des télésièges possédant un ou plusieurs pylônes d'angle :

- télésièges à perches à attaches débrayables avec commande manuelle du départ.
- télésièges à perches à attaches fixes ou à enrouleur, équipés de sellettes ou d'archets avec une personne pour aider lors de la phase d'accrochage de l'agrès.
- espacement minimal avec la suspente suivante : 10 secondes.
- présence obligatoire d'un accompagnateur en poste prêt à actionner le bouton d'arrêt de l'aire d'arrivée.
- nécessité d'avoir une contre-pente à l'arrivée (aménagement des aires d'arrivée visé dans la circulaire ministérielle n°84-44 du 11/07/84).
- possibilité d'évacuer la ligne en toute sécurité en cas d'arrêt prolongé du télésiège.

Le skieur assis définira en fonction de son niveau et en accord avec l'exploitant les télésièges qu'il peut utiliser.

Utilisation sur télésièges :

Le matériel peut être utilisé sur les télésièges avec les conditions suivantes :

- vitesse maximum d'embarquement :
 - sur télésièges à attaches fixes à 2 places : embarquement à l'arrêt
 - sur télésièges à attaches fixes de 3 places ou plus : 1 m/s
 - sur télésièges à attaches fixes avec tapis d'embarquement : 1,5 m/s
 - sur télésièges à attaches débrayables : à vitesse normale d'exploitation.
- dans tous les cas, le rabattement du garde-corps doit être effectué, une éventuelle impossibilité entraîne l'interdiction d'utilisation.
- le débarquement se fait à vitesse au plus égale à la vitesse d'embarquement.
- pendant les phases d'embarquement et de débarquement, le surveillant de la station ne doit pas quitter les commandes de l'installation sauf à en provoquer préalablement l'arrêt.
- pour les véhicules de capacité supérieure à 2 places, il est conseillé de positionner le matériel de ski assis sur la place centrale (ou sur une des deux places centrales). Il est également conseillé de limiter le nombre de passagers par véhicule embarquant les matériels de ski assis, à un de moins que sa capacité maximale, de manière à faciliter le débarquement.

Il est souligné que les matériels homologués par la Commission ont été testés sur des télésièges présentant une hauteur d'assise maximale de 51 cm par rapport au sol, telle que définie dans le fascicule RM2 et la Norme Européenne EN 12929-1.

Dispositions en cas d'évacuation verticale :



Le matériel de ski assis sera évacué à l'aide de 2 sangles de 1,5 m (exemple : anneau PETZL C40.150). La première sera passée autour du dossier du siège et sous les bras du passager créant ainsi un premier point d'accrochage. La deuxième sangle sera passée sous le châssis à hauteur des genoux du passager, en passant devant l'amortisseur. Les 2 sangles se rejoignent ainsi en un seul point d'accrochage où viendra s'attacher la corde utilisée pour l'évacuation.

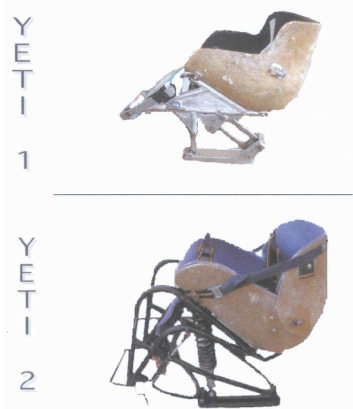

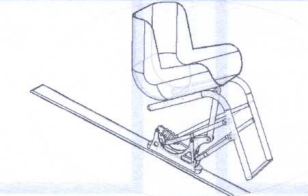

Dans tous les cas le matériel utilisé répondra aux normes pertinentes pour le matériel d'évacuation.






Récapitulatif des avis délivrés par la commission d'homologation des matériels de ski assis



Rappel : tous les matériels de ski assis décrits ci-dessous doivent être utilisés selon les "conditions générales d'utilisation" listées ci-avant, sauf indication spécifique inscrite dans la colonne "prescriptions particulières".



Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Utilisable sur télési	Utilisable sur télésiège	Photo	Prescriptions particulières
PRASCHBERGER	Uniski	AVMH_778_07_A	Praschberger <i>représentant : Spokes'n Motion</i>	oui	oui		
SCARVER	Uniski Biski	AVMH_779_08_B	Pierre TESSIER	oui	oui		


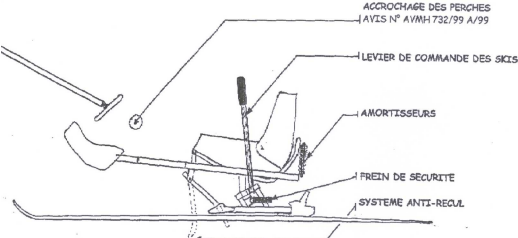

Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Utilisable sur télési	Utilisable sur télésiège	Photo	Prescriptions particulières
YETI 1 YETI 2	Uniski	AVMH_754_00_B	Handisport Antibes Méditerranée	oui	oui		<p><u>Sur télésiège</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'embarquement du matériel "YETI 1" doit être effectué à l'arrêt sur tous les types de télésièges. - L'embarquement du matériel "YETI 2" sur télésièges peut s'effectuer selon les conditions générales d'utilisations. Toutefois, l'embarquement est préconisé à l'arrêt pour les usagers de "YETI 2" ne présentant pas la dextérité nécessaire à un embarquement en marche.
YETI M.C.P.	Uniski	AVMH_773_01_B	Artant	oui	oui		
CONCEPT SKI 1	Uniski	AVMH_733_99_B	Moyeu Concept	oui	oui		
UNISKI AMS	Uniski	AVMH_748_99_B	CDRD	oui	oui		


Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Utilisable sur télésiégi	Utilisable sur télésiège	Photo	Prescriptions particulières
PRASCHBERGER BULLET	Uniski	AVMH_789_11_A	Praschberger <i>représentant : Spokes'n Motion</i>	oui	oui		

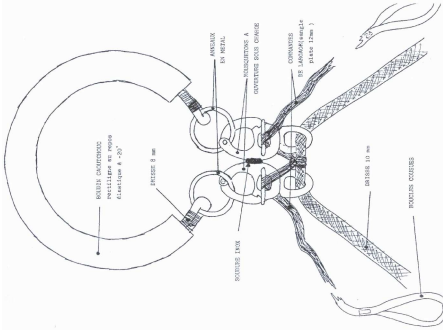
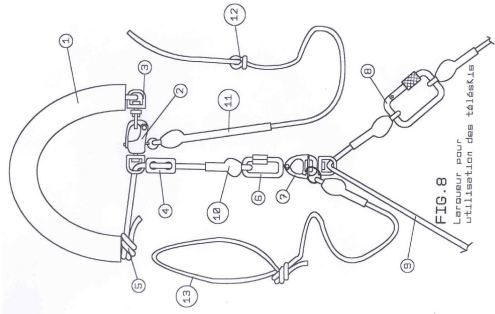

Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Utilisable sur télési	Utilisable sur télésiège	Photo	Prescriptions particulières
UNISKI DUALSKI	Uniski Biski	AVMH_735_99_D	Pierre Tessier	oui	oui		<p>Ces matériels peuvent éventuellement être équipés en option :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une barre d'assistance - d'une barre de pilotage
VFC UNISKI VFC DUALSKI	Uniski Biski	AVMH_775_02_B	Pierre Tessier	oui	oui		

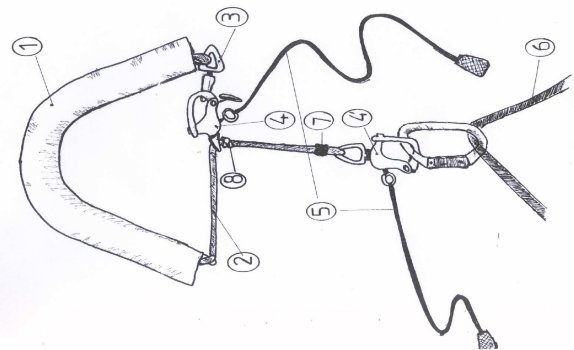

Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Utilisable sur télési	Utilisable sur télésiège	Photo	Prescriptions particulières
GMS	Biski	AVMH_749_99_B	CDRD	oui	oui		<p><u>Sur télésiège</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La largeur de l'engin ne permettant pas d'emprunter les portillons classiques, l'accès à l'aire d'embarquement se fera par un cheminement particulier. - La préparation de l'engin à la phase d'embarquement (mise en position haute,...) sera réalisée en dehors de l'aire d'embarquement et de la trajectoire des véhicules du télésiège. - Le pilote-accompagnateur doit embarquer sur le télésiège avec l'engin.
GMS	Biski	AVMH_788_11_A	GM SYSTEM	<u>NON</u>	oui		<ul style="list-style-type: none"> - Non homologué sur téléskis. - Le GMS n'est pas utilisable sur télésièges 2 places. - Le pilote-accompagnateur doit embarquer sur le télésiège avec l'engin. - Le pilote-accompagnateur n'a pas obligation d'être relié au GMS par une sangle et une ceinture de sécurité.

Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Utilisable sur télési	Utilisable sur télésiège	Photo	Prescriptions particulières
FMS	Biski	AVMH_783_08_A	Ferriol Matrat	<u>NON</u>	oui		<ul style="list-style-type: none"> - Non-homologué sur téléskis. - Le pilote-accompagnateur doit embarquer sur le télésiège avec l'engin.
X BE FREE	Biski	AVMH_787_11_A	GM SYSTEM	oui	oui		

Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Utilisable sur télési	Utilisable sur télésiège	Photo	Prescriptions particulières
BI-UNIQUE	Biski	AVMH_776_03_B	Spokes'n Motion	oui	oui		
CONCEPT SKI 2	Skikart	AVMH_751_99_B	Moyeu Concept	oui	<u>NON</u>		<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation sur téléskis uniquement. - L'espacement minimal avec la suspente suivante doit être de 20 secondes. - Autorisé uniquement sur pistes faciles.
KARTSKI	Skikart	AVMH_777_06_A	Pierre Tessier	oui	oui		<ul style="list-style-type: none"> - L'espacement minimal avec la suspente suivante doit être de 20 secondes. - Autorisé uniquement sur pistes faciles. - Accompagnement obligatoire (y compris sur télésièges).

Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Utilisable sur téléski	Utilisable sur télésiège	Photo	Prescriptions particulières
TANDEM-SKI	Tandem-ski	AVMH_736_99_D	Pierre Tessier	<u>NON</u>	oui		<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation sur télésièges uniquement. - La largeur de l'engin ne permettant pas d'emprunter les portillons classiques, l'accès à l'aire d'embarquement se fera par un cheminement particulier. - La préparation de l'engin à la phase d'embarquement (mise en position haute,...) sera réalisée en dehors de l'aire d'embarquement et de la trajectoire des véhicules du télésiège. - Le pilote-accompagnateur doit embarquer sur le télésiège avec l'engin. Ce pilote-accompagnateur n'est néanmoins pas à considérer comme un simple piéton. <p><u>Nota</u> : les palettes de frein du Tandem-ski doivent être équipées soit de ressorts de rappel automatique (installés de série depuis 2007), soit d'un "sandow" permettant le rappel de ces palettes vers l'avant (cf. consigne de sécurité diffusée en 2007 par le constructeur).</p>

Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Utilisable sur télésiégi	Utilisable sur télésiège	Photo	Prescriptions particulières
LARGUEUR MOYEU CONCEPT	Largueur	AVMH_732_99_B	Moyeu Concept	oui	-		
LARGUEUR TESSIER	Largueur	AVMH_734_99_C	Pierre Tessier	oui	-		
SUPER LIFT	Largueur	AVMH_741_99_B	CreaTeam	oui	-		

Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Utilisable sur télési	Utilisable sur télésiège	Photo	Prescriptions particulières
LARGUEUR LAMS	Largueur	AVMH_747_99_B	CDRD	oui	-		
TIRSKI G.J.	Largueur	AVMH_772_01_B	Artant	oui	-		
LARGUEUR 2000	Largueur	AVMH_774_01_B	Bernard Laviolette	oui	-	